

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du : 4 Septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le quatre septembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLERC Gérard, Maire.

Etaient présents : M.BLANC Jean-Charles, Mme BOUVIER Audrey, Mrs CHAPUIS Nicolas, CLERC Gérard, DRAVET Gildas, DRAVET Hervé, GENOUD Pierre, LEGER Michel, MARBACQUE Patrick, Mme MONDON Stéphanie, M.ROCHE Franck.

Etaient excusés : /

Etaient absents : M.FAVRE Armand, Mme MADEC Hélène.

Secrétaire de Séance : M. ROCHE Franck.

Convocation du : 28 Août 2017 - **Affichage du** : 28 Août 2017.

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 13 (décès d'un conseiller municipal, M.BLANC Eugène ; démission d'une conseillère municipale : Mme PONGE Marie-Pierre)

Conseillers présents : 11 / Conseillers représentés : 0

M. le Maire demande à modifier l'ordre du jour pour permettre l'intervention de Mme CHARDON Céline qui relaie la demande de l'office du tourisme pour que la Commune de Montagny fournisse des documents pour étayer le site internet de l'office du tourisme de Val Vanoise.

A l'unanimité le Conseil Municipal accède à la demande et se rapprochera de l'office du tourisme pour fournir les photos et les documents.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

II – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL VANOISE, LA COMMUNE DE MONTAGNY ET L'ECOLE DE MONTAGNY

M.le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour des raisons d'organisation et de bonne exécution du service d'accueil périscolaire, et dans le cadre du transfert de la compétence enfance/jeunesse, la Commune met à disposition de la Communauté de Communes Val Vanoise des locaux dont elle est propriétaire, situés dans l'enceinte de l'école.

M.le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir entre la Communauté de Communes Val Vanoise et la Commune dans le cadre de la mise à disposition desdits locaux pour l'accueil périscolaire ; il précise que cette convention vise à déterminer les conditions dans lesquelles les locaux seront utilisés, dans une logique de bonne organisation des services et de respect des locaux prêtés ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M.le Maire à signer la convention entre la Communauté de Communes Val Vanoise et la Commune, portant mise à disposition de locaux pour l'accueil périscolaire, et autorise M.le Maire à signer tous documents qui seraient la suite ou la conséquence de cette décision.

III – CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE (CABINET SCERCL) – TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES

M.le Maire présente au Conseil Municipal la convention de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études SCERCL pour les travaux de mise en conformité des captages de Verrochas, les Grandes Mouilles, Moranche, La Balme et La Combe de l'Aigue après DUP, pour un montant de 6 300.00 €HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne une suite favorable à ce dossier et autorise M.le Maire à signer la convention avec le bureau d'études SCERCL.

IV – PLACE DE RETOURNEMENT AU VILLARD

Dans le cadre de l'étude pour l'aménagement d'une place de retournement au Villard pour l'installation de conteneurs semi-enterrés en collaboration avec la Communauté de Communes Val Vanoise, M.le Maire informe qu'une réunion aura lieu prochainement en présence des représentants de la Communauté de Communes, du cabinet Vial, en charge de la maîtrise d'œuvre, pour présentation du projet.

V – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE PORTANT TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDES A LA COMMUNE

M.le Maire expose au Conseil Municipal qu'un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants est envisagé dans le cadre de l'opération intitulée : traversée du Chef-Lieu, réseau BT (770 ml) ; il rappelle le courrier du SDES du 28 septembre 2016 relatif à l'exercice de sa compétence régaliennne, à savoir la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT, réseau exploité par ENEDIDS dans le cadre de la convention de concession passée avec le SDES et la signature entre la Commune et le SDES le 16 août 2016 d'une convention dite de co-maîtrise d'ouvrage concernant cette opération.

Aussi, l'absence dans la convention dite de co-maîtrise d'ouvrage initiale de dispositions précises concernant la répartition de la prise en charge financière de l'opération par chacune des deux parties, les modalités de versement de la participation financière du SDES, ainsi que les modalités de récupération et de reversement de la TVA afférente, oblige à signer un avenant à ladite convention initiale portant transfert de maîtrise d'ouvrage du SDES à la Commune.

La participation financière du SDES validée par la délibération du bureau syndical du 28 juillet 2017 s'applique à 70% sur le montant total estimé de l'opération de 80 295.08 €HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M.le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, s'engage à inscrire tous les crédits nécessaires au Budget Primitif de la Commune, demande au SDES de signer l'avenant à la convention initiale de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du seul réseau de distribution publique d'électricité et autorise M.le Maire à signer l'avenant précité, ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

VI – ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

M.le Maire présente au Conseil Municipal les montants de cotisation et les garanties du contrat d'assurance actuel souscrit auprès du CIGAC (GROUPAMA) pour la couverture des risques statutaires du personnel communal. Il présente également le contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, auprès de la société SOFAXIS / CNP ainsi que ses taux de cotisations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de résilier son contrat d'assurance auprès du CIGAC, et de souscrire au « contrat groupe » proposé par le Centre de Gestion au vu de l'économie de 2 790.69 € réalisée, avec des garanties meilleures pour les agents.

VII – INFORMATIONS DIVERSES

Piste forestière :

M.le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création de 2 pistes forestières (parcelles 17 et 18), établi par l'ONF.

Après étude, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à ce dossier, la Commune n'ayant pas les moyens financiers de créer de nouvelles pistes et de les entretenir par la suite.

Parking de La Thuile :

M.le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention du parking de La Thuile arrive à terme et qu'une demande de prorogation a déjà été effectuée ; c'est pourquoi le Conseil Municipal a l'unanimité décide de lancer les travaux qui ont pour but de sécuriser la zone et créer des places de parking pour un montant de 32 343.60 €TTC. La commande est passée auprès de l'entreprise CLT.

Etude de faisabilité technique en vue du traitement des eaux usées des hameaux de La Thuile, Le Villard – Le Plan – La Roche

M.le Maire informe que l'étude de faisabilité technique en vue du traitement des eaux usées de La Thuile, Le Villard – Le Plan – La Roche est reprise par la Communauté de Communes Val Vanoise ; une réunion sera prochainement programmée avec le cabinet SCERCL.

DIA :

M.ROCHE Franck présente 2 DIA (1 à La Roche, 1 au Chef-Lieu). A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce contre les préemptions.

Noms des rues :

Une réunion avec les services de La Poste a eu lieu fin juillet. Les plans des villages avec les noms des rues ont été remis. Ils travaillent sur la numérotation des bâtiments à partir de la géolocalisation.

Tracto-pelle :

M.le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la rupture des vis de pont arrière, le tracto-pelle est en cours de réparation, pour un montant de 11 304.54 €TTC.

Personnel communal :

M.le Maire informe le Conseil Municipal que Mme MONNERET Janine a été embauchée en contrat à durée déterminée du 01/09/2017 au 12/11/2017 en tant qu'Adjoint Technique, dans le cadre du remplacement de l'agent LEGER Stéphanie, actuellement en congé parental.

Ecole :

Mme BOUVIER Audrey chargée des écoles informe le Conseil Municipal que la rentrée s'est bien passée. Un problème est survenu avec le transport, la mairie de Montagny a saisi la Communauté de Communes gestionnaire du transport scolaire pour que cela ne se reproduise plus.

Un courrier de trois parents a été adressé à la mairie ; ils questionnent sur la présence d'une élève en grande section de Feissons qui reste à Montagny. M.le Maire rappelle que selon la loi dès lors qu'un élève a commencé le cycle à l'école de Montagny, il peut le finir.

Ainsi fait et délibéré à MONTAGNY les jour, mois et an ci-dessus.

Affiché à MONTAGNY, le
Le Maire
Gérard CLERC